

Plénière du 25 octobre 2022

Compte-rendu

Présents : 15 (avec 14 droits de vote)

Collège politique : 5 présents (avec 5 droits de vote)

- A. Jammes, MO. Novelli, A. Miladi, AM Boullier, JM. Seyer

Collège associatif : 6 présents (avec 5 droits de vote)

- F. Sarraut, JY. Courcoux, I. Ribard, F. Morel, S. Goy, P. Garnier

Collège des habitants : 4 présents (avec 4 droits de vote)

- F. Genoulaz, P. Bodiglio, F. Coudurier, P. Poupin

Personnes excusées ayant voté par correspondance : 11 (avec 9 droits de vote)

Collège politique : 2 (avec 2 droits de vote)

- F. Pillot, T. Parmentier

Collège associatif : 4 (avec 2 droits de vote)

- ML. Bardoulat, A. Glatigny, F. Joubert, M. Paume

Collège des habitants : 5 (avec 5 droits de vote)

- V De la Cerda, T. Paffumi, M. Minazio, C. Denimal, JP. Cleirec

Ordre du jour

1. Approbation de la motion envoyée par P. Bodiglio par email le vendredi 21 octobre

1/ Approbation de la motion présentée par P. Bodiglio.

Suite à

- l'organisation d'ateliers grands publics sur le plan de circulation « quartiers apaisés » organisés par la Mairie les 11 et 20 octobre 2022,
- à la proposition faite par le Président d'organiser une première réunion plénière sur ce sujet envoyée par email le vendredi 21 octobre, afin que la CEM puisse exprimer son avis,
- à de nombreux retours de membres de la CEM,

Philippe Bodiglio a proposé par email envoyé le vendredi 21 octobre que la CEM vote un « refus à statuer ». Le président a renvoyé par mail le dimanche 23 octobre l'ordre du jour avec comme point le vote sur cette motion.

Projet de circulation Granier Vercors :

La CEM est dans l'incapacité d'émettre un avis en une seule réunion sur un dossier complexe dont elle n'a pas pu prendre connaissance. Les seuls éléments fournis lors de l'atelier public sont largement insuffisants pour s'approprier sérieusement le diagnostic et les alternatives.

Aucune information n'a été communiquée au groupe de travail Mobilités de la CEM pendant toute la durée des études menées par le SMMAG, en coordination avec la Métro et la Ville de Meylan. Il n'a été impliqué ni sur le fond du dossier, ni même sur la forme de la concertation avec les habitants.

Cela a des conséquences sur la légitimité de la CEM auprès des habitants, allant jusqu'à mettre en porte-à-faux certains d'entre nous, interpellés après l'atelier public sur leur rôle, dans le projet et la concertation.

Plus grave, dans ces conditions, la CEM ne peut remplir pleinement la mission qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, d'autant qu'un constat analogue a été fait par le groupe de travail PLUi.

La CEM demande donc aux élus de mettre en place les conditions qui lui permettent d'intervenir en amont des prises de décision, pour contribuer, dans l'intérêt commun, à leur co-construction avec les habitants.

Après discussion, la motion a été mise au vote :

Collège politique :

1 pour

6 abstentions

Collège associatif :

5 pour

2 abstentions

Collège citoyens :

8 pour

1 abstention

Résultat du vote :

23 votants (dont 9 par correspondance)

- **14 pour**
- **9 abstentions**